

Mr le Prefet.

Rapport
du 24 novembre
au matin.

Le pont volant a du coté de ma section souffert des dégats qui sans en intercepter le passage le rendent dangereux par l'absence de quelques plateaux.

Plus, on y passe sans exiger aucune perception. Cette violation de la propriété offre un spectacle de terreur et d'anarchie. Les employés percepteurs doivent rentrer à leur poste afin de concourir de cette manière à rassurer les marchands détaillans et autres ~~de la~~ ~~peur~~ sur la crainte de quelques nouveaux déordres.

— Je n'ai encore rien appris de positif relativement à Lacombe, l'un des 4 signataires du placard séditionnaire. Je vois Lacombe et La Chappelle plus dupes que moteurs.

— Je désirerais pouvoir avoir une entrevue en votre présence avec plusieurs fabricans. Ils vous seconderoient dans vos vues conciliatrices attendu qu'avant nos malheurs ils connoissoient mon caractère modéré et conciliateur. Vous n'aurez qu'à m'autoriser aux convocations, je ferai toutes les démarches.



— J'ai exécuté votre ordre relativement à la prompte évacuation des grenadiers et voltigeurs de ma section. J'ai dissipé par le raisonnement la terreur des officiers qui s'étoient rendus comme simples gardes nationaux. Ils ont repris leur rang et leur épée.

— Hier soir j'ai fait une ronde pour m'amuser du mot

d'ordre. Le poste du quai de la Baleine a failli avoir une
victime ^(par suite) de l'état d'ivresse d'un chef de patrouille qui a
fait feu sans cause légitime.

A quelle heure faut-il pauser pour le mot d'ordre.

— J'ai besoin d'un ordre qui me décharge du service
commandement de la garde nationale de ma section.

Agrez, M^r. le préfet, l'assurance de la
plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur
d'être votre très humble serviteur

Charrier

chef de la 2^e section.
monté St Barthélemy n° 11.

P.S. On me demande un bon pour les militaires
casernés aux Carmes deschaux.

J'ai prévenu M^r. le Maire de Vaie qu'un poste était
indispensable aux barrières pour s'opposer à la sortie
des armes, buffleteries, etc, etc. —